



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 FEVRIER 2019**

Délibération N° **19/004**

FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE DE VEILLE INFORMATIQUE

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/010 du conseil d'administration en date du 04 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Vu l'avis n°79 du 18 février 2015 rendu par le contrôleur général économique et financier,

Sur proposition du Président,

autorise le Directeur Général à arrêter par décision la liste des agents faisant partie de l'équipe de veille informatique, et ce de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

VU ET APPROUVE
Le **06 MARS 2019**
Le Préfet de la Région, Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER